

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SMED13 – ANNEE 2024

Séance du : 19 février 2024

Présidence : Didier KHELFA

Délibération : N° 24 \_02DL

Objet : RELIQUAT « ARTICLE 8 » PROGRAMME 2023 – BOUC BEL AIR ET PORT SAINT LOUIS DU RHONE

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf février à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Didier KHELFA, Président, s'est réuni dans les locaux du SMED13, à Miramas, en session ordinaire.

Etaient présents : voir liste jointe ;

Constatant que le quorum est atteint ;

Il est exposé : :

Afin d'optimiser la participation « Article 8 » votée et répondre aux besoins urgents des communes, il convient de se prononcer sur des reliquats d'enveloppe pour des travaux SMED13 maître d'ouvrage.

La consommation du programme voté en 2023 (travaux 2024) amène à des ajustements.

L'enfouissement des réseaux prévus « Rue Alphonse Daudet » à Bouc Bel Air rentre dans le cadre d'une coordination de travaux pour l'aménagement global de la voirie.

L'enfouissement des réseaux prévus « Avenue du Port (Tranche 1) » à Port Saint Louis du Rhône rentre dans le cadre d'une coordination de travaux pour l'aménagement global de la voirie et impacte la partie « Fils nus » de l'enveloppe Article 8.

Il est proposé d'attribuer des reliquats « Article 8, programme 2023 » pour :

Dossier	Commune	Lieux des travaux	APS Montant HT	Art.8
2023.ENV.SMED.024	BOUC-BEL-AIR	Rue Alphonse Daudet	139 810 €	48 000 €
2023.ENV.SMED.020	PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE	Avenue du Port (Tr 1) - Avenue du 8 mai 1945	155120 €	62 048 €

Le Comité Syndical après avoir oui l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité  
décide de:

Article 1 : Approuver le Reliquat Article 8 – Programme 2023,

Article 2 : Autoriser le Président à signer les conventions de financement et lancer et signer les  
bons de commande relatifs aux marchés d'études et de travaux pour lesquels le SMED13 est  
maitre d'ouvrage

Pour extrait conforme,  
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an-susdits

Le Président,



Didier KHELFA